

Bulletin municipal



LE MOT DU MAIRE

Pour la 1ère fois sur notre commune et malgré des dotations d'Etat encore réduites, le conseil municipal a décidé d'une baisse des impôts locaux : taxe d'habitation, foncier non bâti et Contribution Foncière des Entreprises. Cette modique diminution de 0.8% et le maintien stable de la taxe sur le foncier bâti n'ont été envisageables qu'au vu de la gestion 2015.

En se recentrant sur la notion de service public et en faisant en sorte que des professionnels qualifiés, compétents et motivés puissent désormais assurer le transport scolaire ou le développement du camping du Pont du Dognon, la commune est ainsi en mesure d'éviter de nouvelles hausses d'impôts.

Après avoir été classée dans le réseau d'alerte, en raison de notre endettement, la Préfecture et la Direction Régionale des Finances Publiques, par lettre du 11 juillet 2015, nous indiquaient que :

- * « La capacité d'autofinancement est en nette amélioration ... ».*
- * « Les charges de fonctionnement sont mieux maîtrisées et diminuent de 14,3 %, plus rapidement que les produits (- 5,6 %) ».*
- * « L'endettement reste à un niveau élevé (1 374 € par habitant contre 770 € pour les communes appartenant à la même catégorie démographique du département). Toutefois, elle n'a souscrit aucun emprunt, ce qui lui permet de poursuivre son désendettement ».*

A ce jour, il nous reste 18 emprunts à rembourser dont 12 à taux variable et souvent sur une durée de 30 ans. Aucun nouvel emprunt en 2015, pas de projet de nouvel emprunt en 2016 ... notre situation s'assainit.

Notre important patrimoine bâti nécessite d'être entretenu. Il en est de même pour nos équipements, pour nos réseaux (eau, assainissement, voirie ...).

Sans nouveau recours à l'emprunt, il est possible de poursuivre les travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine communal (et prioritairement l'école), de développer de nouvelles actions et mieux organiser le service des agents municipaux.

Pour 2016, des demandes de subventions ont été faites, notamment :

- * Pour notre 3ème tranche de remplacement des parquets par des planchers béton à l'école, des travaux de réfection partielle de la couverture ainsi que des travaux de peinture et de revêtements de sol.*
- * Pour la réfection de chaussées.*
- * Pour la création d'un ossuaire au cimetière.*

Le plan du cimetière, l'identification rigoureuse des concessions et la reconnaissance des tombes en état apparent d'abandon, va encore mobiliser l'énergie des élus et des bénévoles ou des familles en mesure de nous aider.

D'autres projets pourraient voir le jour en 2016 ou en 2017, selon les priorités de la Commission Finances et les décisions du Conseil Municipal, notamment :

- * L'entretien du petit patrimoine bâti : fontaines et lavoirs.*
- * La réfection de la porte de l'église et du campanile.*
- * L'amélioration de l'accessibilité des lieux publics.*

** L'amélioration du réseau d'eau, voire des études en vue de son approvisionnement (nouveau captage ou convention).*

** La création d'un abri pour les enterrements civils.*

** La création et le balisage d'un chemin de randonnée dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires et Parcours de Randonnées.*

** De nouveaux programmes visant à favoriser l'entrepreneuriat local : commerces, artisanat, services, associations, activités innovantes, notamment en direction de la jeunesse ou de l'enfance et également afin de favoriser le maintien à domicile.*

** L'optimisation du patrimoine communal qui engloberait, sous réserve de la décision préfectorale les biens de sections, serait à planifier en 2016.*

Agents, élus municipaux s'efforcent de consacrer leur énergie collective à ces actions et ces changements visant à assurer le meilleur service public à un coût mieux maîtrisé.

Votre soutien ou vos encouragements sont appréciés à leur juste valeur et nous restons attentifs à vos avis, à vos suggestions ou aux actions que vous proposeriez de mettre en œuvre pour nos concitoyens, pour notre collectivité.

Nos efforts environnementaux en matière d'éclairage public nocturne ont été récompensés par l'obtention, pour Saint-Laurent les Eglises, du label « village étoilé » avec une première étoile !

Vous trouverez, dans ce bulletin, à la fois la synthèse des comptes de gestion 2015 mais aussi les prévisions budgétaires pour 2016 telles que votées lors de notre conseil municipal du 18/03/16. Si vous désirez plus de détail n'hésitez pas à consulter le compte-rendu en mairie.

Après la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ce sont nos trois communautés de communes qui, au 1er janvier 2017, vont fusionner.

Cela va nous amener à mutualiser, à 24 communes, des moyens nouveaux, moyens et compétences qui ne seront plus municipaux mais intercommunaux ! C'est un enjeu majeur qui nous est imposé et qu'il va falloir aborder positivement si nous voulons que les élus qui nous représenteront alors, s'engagent à le faire avec efficacité et maîtrise budgétaire. La représentation de notre commune au sein de cette nouvelle Communauté de Communes s'en trouvera limitée à une seule personne. Gageons que notre ruralité et nos valeurs soient au cœur des préoccupations des agents et des élus intercommunaux !

Cette mise en commun ne doit pas entraîner de surcoût, au contraire ! La vigilance des citoyens, dans ce domaine devra être de mise, leur confiance aussi. Une attitude citoyenne nouvelle, à l'échelle d'un territoire élargi, sera nécessaire. J'insiste à ce sujet sur l'importance de respecter et de faciliter le travail des agents territoriaux ou de l'Etat concernés que ce soit dans le domaine des ordures ménagères, des déchets ou pour la voirie, les chemins, les équipements ou services collectifs, les domaines sociaux, fiscaux, sécuritaires, sanitaires etc...

Pour ce qui concerne notre équipe municipale nous poursuivons le travail en commission, avec des délégations réelles. Nous prenons les décisions les plus adaptées, les plus appropriées et sur la base d'une saine gestion municipale et non à des fins électoralistes !

Vous pouvez compter sur ma détermination et sur l'état d'esprit très constructif et participatif de vos élus dans le respect de leur pluralité et de leur complémentarité. Nous restons au service et à l'écoute de tous.

Bien cordialement

*Le Maire,
Gérard ROUMILHAC.*

LE BUDGET

SYNTHESE BUDGETAIRE 2015 (COMPTES ADMINISTRATIFS 2015) ET PREVISIONS 2016 (BUDGETS PRIMITIFS)

Constitués de deux sections distinctes et présentés obligatoirement en équilibre comptable, les comptes administratifs et les budgets prévisionnels (ou primitifs) ont été votés lors du conseil municipal du 18 Mars 2016.

1. **La section de fonctionnement** traduit les prévisions de dépenses (charges du personnel, charges à caractère général, charges de gestion courante, charges financières) et les prévisions de recettes (impôts et taxes, vente de produits et prestations de service, dotations et subventions...).

Selon qu'il soit positif ou négatif (excédent ou déficit) le résultat de la gestion antérieure est reporté en recettes ou en dépenses sur le budget primitif.

2. **La section d'investissement** présente les travaux projetés ou en cours (immobilisations, emprunts, dotations et subventions ainsi que des opérations d'ordre de transfert entre sections).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable des finances publiques.

✓ **Budget communal**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat cumulé reporté au 31.12.2014		238 182,78		200 994,47		439 177,25
Opération de l'exercice 2015 (mandats/titres émis)	1 635 849,61	1 782 286,45	910 979,44	1 107 465,01	2 546 829,05	2 889 751,46
Sous total	1 635 849,61	2 020 469,23	910 979,44	1 308 409,48	2 546 829,05	3 328 878,71
Résultat de l'exercice 2015		146 436,84		196 485,57		342 922,41
Résultat cumulé de clôture au 31.12.2015		384 619,62		397 480,04		782 099,66
Restes à réaliser						
Total cumulé		384 619,62		397 480,04		782 099,66
Résultat définitif		384 619,62		397 480,04		782 099,66

✓ *Budget de l'eau*

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat cumulé reporté au 31.12.2014		161 890,16		200 437,50		362 327,66
Opération de l'exercice 2015 (mandats/titres émis)	50 988,21	124 359,32	14 790,51	19 084,47	65 778,72	143 443,79
Sous total	50 988,21	286 249,48	14 790,51	219 521,97	65 778,72	505 771,45
Résultat de l'exercice 2015		73 371,11		4 293,96		77 665,07
Résultat cumulé de clôture au 31.12.2015		235 261,27		204 731,46		439 992,73
Restes à réaliser						
Total cumulé		235 261,27		204 731,46		439 992,73
Résultat définitif		235 261,27		204 731,46		439 992,73

✓ *Budget assainissement*

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat cumulé reporté au 31.12.2014			22 284,68		22 284,68	
Opération de l'exercice 2015 (mandats/titres émis)	24 620,12	31 672,83	30 747,83	32 687,63	55 367,95	64 360,46
Sous total	24 620,12	31 672,83	53 032,51	32 687,63	77 652,63	64 360,46
Résultat de l'exercice 2015		7 052,71		1 939,80		8 992,51
Résultat cumulé de clôture au 31.12.2015		7 052,71	20 344,88		13 292,17	
Restes à réaliser						
Total cumulé		7 052,71	20 344,88		13 292,17	
Résultat définitif		7 052,71	20 344,88		13 292,17	

✓ *Budget du transport scolaire*

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat cumulé reporté au 31.12.2014	22 541,65			63 596,12		41 054,47
Opération de l'exercice 2015 (mandats/titres émis)	75 379,54	76 406,18	16 571,62	52 385,90	91 951,16	128 792,08
Sous total	97 921,19	76 406,18	16 571,62	115 982,02	91 951,16	169 846,55
Résultat de l'exercice 2015		1 026,64		35 814,28		36 840,92
Résultat cumulé de clôture au 31.12.2015	21 515,01			99 410,40		77 895,39
Restes à réaliser						
Total cumulé	21 515,01			99 410,40		77 895,39
Résultat définitif	21 515,01			99 410,40		77 895,39

✓ **Budget du lotissement**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat cumulé reporté au 31.12.2014		55 244,01		81 476,68		136 720,69
Opération de l'exercice 2015 (mandats/titres émis)	448,56	224,28	13 267,93		13 716,49	224,28
Sous total	448,56	55 468,29	13 267,93	81 476,68	13 716,49	136 944,97
Résultat de l'exercice 2015	224,28		13 267,93		13 492,21	
Résultat cumulé de clôture au 31.12.2015		55 019,73		68 208,75		123 228,48
Restes à réaliser						
Total cumulé		55 019,73		68 208,75		123 228,48
Résultat définitif		55 019,73		68 208,75		123 228,48

✓ **Les résultats définitifs 2015 sont les suivants :**

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	
Communal		384 620		397 480	782 100
Eau		235 261		204 731	439 992
Assainissement		7 053	-20 345		-13 292
Transport scolaire	-21 515			99 410	77 895
Lotissement		55 020		68 209	123 229
Totaux	-21 515	681 954	-20 345	769 830	1 409 924
		660 439		749 485	

Les résultats cumulés après la vente du camping et du car scolaire en résultat comptable net sont de matière à permettre de mieux maîtriser notre fiscalité directe locale et à poursuivre les travaux d'entretien lourds du patrimoine communal, sans nouveau recours à l'emprunt. Notre désendettement sera ainsi progressif.

De plus et pour la première fois, le conseil municipal a voté une baisse de 0,8% de la taxe d'habitation, de la taxe « foncier non bâti » et de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la taxe « foncier bâti » est inchangée.

Les investissements réalisés en 2015 ont été financés par une dotation d'Etat et par une subvention du Conseil Départemental. Une partie devrait, en 2016, bénéficier également du fond de concours de la Communauté de Communes (MAVAT).

Les tableaux concernant les tarifs communaux sont inchangés, pour la cantine, la garderie et le transport scolaire.

Pour l'eau et l'assainissement, en période d'étiage, nous avons dû acheter de l'eau à la commune d'Ambazac qui a prévu, dès 2016, d'augmenter lourdement ses tarifs. Nous avons pris la décision, comme cela est déjà le cas chez nos voisins, de mettre en place un tarif unique du m³ d'eau à 1,45€ (au lieu de 1,46€ le m³, pour les consommateurs de moins de 100m³ par an).

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

✓ *Budget général*

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	280 192,01 €	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	103 150,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	154 497,00 €	IMPOTS ET TAXES	442 860,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	387 100,00 €	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	194 726,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	26 302,00 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 200,00 €
CHARGES FINANCIERES	30 100,00 €	ATTENUATION DE CHARGES	12 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	950,00 €	PRODUITS FINANCIERS	50,00 €
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	50,40 €
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	113 104,61 €
TOTAL	879 141,01 €	TOTAL	879 141,01 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	53 000,00 €	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	250 000,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 256,00 €	SUBVENTION	20 815,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151 039,04 €	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	496 890,44 €
IMMOBILISATION EN COURS	536 410,40 €		
TOTAL	767 705,44 €	TOTAL	767 705,44 €

Le budget général s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 879 141,01 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 767 705,44 € pour la section d'investissement.

✓ *Budget de l'eau*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 352,27 €	VENTE DE PRODUITS	95 339,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000,00 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	55 000,00 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 969,00 €
CHARGES FINANCIERES	2 909,00 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	235 261,27 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00 €		
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 408,00 €		
TOTAL	343 669,27 €	TOTAL	343 669,27 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 559,00 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	204 731,46 €
IMMOBILISATION INCORPORELLE	30 000,00 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 408,00 €
IMMOBILISATION CORPORELLE	90 000,00 €		
IMMOBILISATION EN COURS	87 611,46 €		
OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 969,00 €		
TOTAL	222 139,46 €	TOTAL	222 139,46 €

Le budget de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 343 669,27 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 222 139,46 € pour la section d'investissement.

✓ **Budget assainissement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 072,95 €	VENTE DE PRODUITS	12 100,00 €
CHARGES DU PERSONNEL	4 000,00 €	AMORTISSEMENT SUBVENTION	
ATTENUATION DE PRODUITS	1 000,00 €	DOTATION PARTICIPATION SUBVENTION	57 300,00 €
CHARGES FINANCIERES	1 500,00 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 253,00 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 926,00 €
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	50 510,05 €		
TOTAL	81 336,00 €	TOTAL	81 336,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATION EN COURS	21 344,88 €	APPORTS DOTATIONS RESERVES	7 052,71 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 253,00 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	18 200,00 €	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 510,05 €
RESULTAT REPORTE	20 344,88 €		
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 926,00 €		
TOTAL	76 815,76 €	TOTAL	76 815,76 €

Le budget de l'assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 81 336,00 € pour la section fonctionnement et à la somme de 76 815,76 € pour la section d'investissement.

✓ **Budget du lotissement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 000,00 €	PRODUITS DES SERVICES DOMAINE – VENTE DE TERRAINS	36 000,00 €
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	2 619,73 €	RESULTATS REPORTE	55 019,73 €
CHARGES FINANCIERES	400,00 €	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTIONS	400,00 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 000,00 €		
OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTIONS	400,00 €		
TOTAL	91 419,73 €	TOTAL	91 419,73 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT EMPRUNT	14 000,00 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 000,00 €
IMMOBILISATION EN COURS	90 208,75 €	RESULTAT REPORTE	68 208,75 €
TOTAL	104 208,75 €	TOTAL	104 208,75 €

Le budget du lotissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 91 419,73 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 104 208,75 € pour la section d'investissement.

✓ **Budget du transport scolaire**

Le bus scolaire ayant été vendu, ce budget est supprimé.

FISCALITE ET TARIFS 2016

Les tableaux ci-après vous indiquent les informations fiscales et les tarifs communaux en lien avec les budgets précités.

	Taux communaux 2016	Base d'imposition 2016
Taxe d'habitation	25,84 %	774 900
Taxe foncière bâti	19,74 %	643 300
Taxe foncière non bâti	74,16 %	44 200
Contribution Foncière Entreprises	40,32 %	154 400

Tarifs communaux		
Cantine scolaire	Enfant	2,50 € le repas
	Adulte	5,00 € le repas
Garderie scolaire	Matin	0,60 €
	Soir	1,20 €
	Matin et soir	1,50 €
Transport scolaire	Tarif annuel par enfant	32,50 € par an
	Enfant dont les parents bénéficient des minimas sociaux	0 €

Tarifs cimetière	
Concession (prix du terrain au m²)	70,00 €
Ouverture simple de caveau	75,00 €
Ouverture enterrée de caveau	95,00 €
Inhumation (fosse, caveau, ouverture par un entrepreneur)	51,00 €
Inhumation d'une urne	36,00 €
Creusement pour une urne	41,00 €
Creusement de fosse	251,00 €
Exhumation de caveau	102,00 €
Exhumation de fosse	251,00 €
Location de caveau communal pour le premier trimestre	44,00 €
Mois suivants	20,00 €
Concession columbarium 15 ans	345,00 €
Ouverture et fermeture des cases	30,00 €
Fourniture et fixation plaque	190,00 €

Taxe de séjour	
Hôtel de tourisme, meublé, gîte de tourisme	0,43 €
Terrain de camping	0,33 €

Tarifs de location des salles					
SALLE	TARIF	CHARGES DIVERSES CHAUFFAGE	LOCATION CUISINE	LOCATION POINT D'EAU	FRAIS EVENTUELS DE MENAGE
Salle du Temps libre	100 €	40 €			50 €
Maison de la famille	30 €	0 €			50 €
Salle multiservices	350 €	50 €	100 €		100 €

Suite au Conseil Municipal du 23 Avril 2016, les tarifs de location des salles communales ont été modifiés. Nous vous rappelons qu'un acompte de 30 % vous sera demandé à la réservation.

Un abattement de 20 % s'applique pour les habitants de la commune sur la location de la salle, de la cuisine et du point d'eau (hors charges annexes : chauffage, frais éventuels de ménage).

Tarifs eau - assainissement		
Eau	Forfait ou terme fixe	50,00 €
	Location de compteur diamètre 15	11,30 €
	Location de compteur diamètre 30	23,00 €
	De 0 à 100 m3	1,45 €
	De 101 à 500 m3	1,45 €
	De 501 à 1 000 m3	1,45 €
	Plus de 1 000 m3	1,45 €
	Dépose d'un compteur	107,00 €
	Pose d'un compteur dans une installation existante	142,00 €
	Raccordement sans traversée de route	635,00 €
Assainissement	Forfait	32,25 €
	Redevance par m3 d'eau utilisé	2,11 €

Une synthèse sur la qualité de l'eau potable de notre commune se trouve sur la page suivante.



La Fontaine St-Jean sous la neige



Tour château d'eau de Walmath



LE CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation est assuré par l'Agence Régionale de Santé en application du Code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse des contrôles effectués pour certains paramètres. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ La teneur en fluor des eaux distribuées en Haute-Vienne étant inférieure à 0.5 mg/l, il est recommandé, pour la prévention de la carie dentaire chez l'enfant, d'effectuer des apports complémentaires de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Ne consommez pas une eau qui a stagné dans les canalisations. En effet la corrosion de ces canalisations peut se traduire dans l'eau, après seulement quelques heures de stagnation, par des concentrations excessives en métaux comme le fer (rouille, eau colorée...), le cuivre (mauvais goûts, taches bleues sur les sanitaires...) ou le plomb (risque de saturnisme...). Employez cette eau pour des usages tels que vaisselle, douche... Vous pourrez ensuite utiliser l'eau qui n'a pas stagné pour tout usage alimentaire et si vous le souhaitez la conserver dans des récipients propres et fermés au réfrigérateur pendant 24 heures.

Ces mesures s'imposent particulièrement si votre branchement ou vos canalisations intérieures sont en plomb et si votre eau est très peu minéralisée, très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultats de dureté et de conductivité ci-contre). Dans ce cas et dans l'attente du remplacement de ces canalisations en plomb, il est vivement conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas consommer cette eau (utiliser des eaux embouteillées pour la boisson et la préparation des aliments).

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNE DE ST. LAURENT-LES-EGLISES

Tel. 05/55/56/56/13

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **SAINT-LAURENT-LES-EGLISES**
 Gestionnaire du réseau : COMMUNE DE ST. LAURENT-LES-EGLISES
 Exploitant du réseau : COMMUNE DE ST. LAURENT-LES-EGLISES

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Station de production : **NOUEIX NEUTRALISATION**

...Quelle qualité en 2015 ?

Qualité bactériologique

Conformité aux limites de qualité <small>(un dépassement des limites peut entraîner un risque pour la santé)</small>	Conformité aux références de qualité <small>(le dépassement des références témoigne du dysfonctionnement des installations)</small>
Nombre de contrôles : 9	Nombre de contrôles : 9
% de conformité : 100 %	% de conformité : 89 %

Qualité physico-chimique

Dureté <small>Une eau dure est une eau calcaire</small>	pH <small>Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6.5 et maximum pH 9.0)</small>
<i>Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations</i>	
Nombre de mesures : 2	Nombre de mesures : 9
Valeur moyenne : 5.4 °F	Valeur minimale atteinte : 7.9
	% de conformité : 100 %
Nitrates <small>(maximum autorisé 50 mg/l)</small>	Conductivité <small>Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau très peu minéralisée</small>
Nombre de mesures : 2	Nombre de mesures : 9
Valeur moyenne : 3 mg/l	Valeur minimale atteinte : 114 µS/cm
Valeur maximale atteinte : 3 mg/l	% de conformité : 0 %
% de conformité : 100 %	
Pesticides <small>(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0.1µg/l)</small>	
Nombre de prélèvements : 1	Nombre de mesures : 136
Valeur maximale atteinte : 0 µg/l	Nombre de mesures non conformes : 0

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés à l'exception d'une minéralisation insuffisante (conductivité inférieure à 200 µS/cm) nécessitant une adaptation des installations de neutralisation de l'eau avant distribution.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Pour la deuxième année scolaire consécutive, les « TAP » (temps d'activités périscolaires) ont lieu le vendredi de 14h à 16h30 et ce dans le cadre du décret Hamon du 07 mai 2014, pour une période expérimentale de 3 ans.

Lors du Conseil d'école du 10 mars 2016 la poursuite de l'expérimentation a été adoptée à l'unanimité.

Les TAP sont facultatifs et gratuits pour les familles (la prise en charge est effectuée par la commune). Cette année scolaire, le taux de participation des inscrits est bon (70% en élémentaire et 100% en maternelle). Il est essentiel qu'un maximum d'enfants viennent aux TAP car les aides financières (Etat et CAF) sont liées aux effectifs.

L'organisation pédagogique est confiée à Mme Bouyer, Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Puys et Grands Monts « Croc'Loisirs » aidée dans cette mission par des animateurs qualifiés et du personnel communal de St Laurent Les Eglises. Le CRAL 87 (Centre de Ressources des Accueils de Loisirs) nous permet de disposer de malles d'activités pour les différents temps d'animation.

Pour l'année scolaire (2015-2016), les TAP sont axés sur **deux grands thèmes** : **les 5 sens** (sports, activités manuelles, musique, cuisine, rencontres de partenaires extérieurs, création d'un jardin des sens et la découverte de la photo ou de la vidéo) **et la citoyenneté** (Droits de l'enfant : se nourrir / la santé / jouer, rire et chanter / respect, égalité et différence / s'exprimer et s'informer).

A chaque fin de période scolaire, les familles sont informées par « **Le journal des TAP de Saint Laurent Les Eglises** » écrit par les enfants. Il rend compte, à travers leurs témoignages, des activités menées.



Par exemple :

Malle musique : « C'est une grande boîte avec plein d'instruments de musique : un tambourin, le tuyau raisonnant, des maracas, le triangle. » *Enora* « Je ne connaissais pas tous les instruments. » *Nicolas / Zumba* « On a fait de la danse, on s'est tenu les mains pour les balancer de droite à gauche. » *Jolan /*

Malle handisport, *Relais les yeux bandés* « On avait les yeux bandés quand on entend la cloche sonner il faut retrouver les autres enfants. » *Sacha /* Création

de mandalas « On a fait un rond après on peut faire des petites formes dedans qu'on peut colorier. » *Joséphine.*

Nos élèves peuvent aussi profiter de l'ALSH Croc'Loisirs :

- ✓ **Les mercredis après-midi (11h30 à 19h)** Le thème de l'année est « Les couleurs. » De nombreuses activités (manuelles, sportives, culturelles ...) sont proposées aux enfants répartis en deux groupes : Les petits (3-4 ans et 4-5 ans) / Les moyens (6-8 ans) et Les grands (9-14ans).

Le coût (communes adhérant au SIVU) va de 5,20 € à 5,80 € en fonction du quotient familial. Les passeports CAF ou MSA peuvent être déduits de ces prix.

- ✓ **Activités lors des vacances scolaires** (sauf vacances de Noël) pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 14 ans.

Le coût (communes SIVU) va de 8,20 € à 8,80 € en fonction du quotient familial. Les passeports CAF ou MSA peuvent être déduits de ces prix.

Les différentes brochures d'information sont à consulter sur notre site internet www.saintlaurentlesegliques.fr et pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sandrine BOUYER (directrice ALSH) au 06 01 10 30 88 ou par mail : sivu.accueildeloisirs@gmail.com

LE FLEURISSEMENT

CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT 2016



2016 est aussi l'occasion de renouveler notre concours « *Maisons et Fermes fleuries* ». Nous vous encourageons vivement à participer à cet événement, récompensé par deux prix : le premier remis par le jury communal, et le second par le jury départemental.

Voici les principaux sites à embellir qui seront retenus :

- ✓ Maison avec jardin visible de la rue
- ✓ Décor floral installé sur l'espace public
- ✓ Balcon, terrasse
- ✓ Fenêtres, murs
- ✓ Immeuble collectif
- ✓ Commerces et prestataires divers
- ✓ Parc (au moins 3000m²)
- ✓ Ferme fleurie (en activité)



Vous pouvez consulter le règlement de ce concours et vous inscrire à l'aide des bulletins mis à votre disposition à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 05 55 56 56 13 mais encore via notre site internet. Bonne chance à tous!

Grace à l'investissement de bénévoles, d'élus, d'agents municipaux, les parterres près de la Mairie ou de l'église ont été réaménagés. Ainsi la commune pourra concourir et s'embellir pour le plaisir de tous.

MAVAT / FUSION COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Au 1er janvier 2017 la commune de Saint-Laurent les Eglises fera partie d'une nouvelle communauté de communes, conformément aux préconisations de la loi NOTRe et au schéma de coopération intercommunale. Il sera arrêté définitivement par le préfet de la Haute-Vienne le 30 juin 2016.



Cette communauté de communes regroupera MAVAT (Monts d'Ambazac et Val du Taurion), Porte d'Occitanie et AGD (Aurence Glane Développement), sans Chaptelat qui rejoindra l'agglomération de Limoges.

Elle rassemblera 24 communes pour un total de 27 725 habitants.

Seize des communes n'auront qu'un seul représentant, les autres de 2 à 9 selon la population (voir tableau).

CONSÉQUENCE DE LA FUSION

Un nouveau Conseil Communautaire

CC FUSIONNÉE

CC MAVAT

COMMUNE	Population municipale	Nombre de siège
Ambazac	5617	9
Saint-Priest Taurion	2853	6
Saint-Sylvestre	914	3
Saint-Laurent les Églises	863	3
La Jonchère Saint-Maurice	818	3
Les Billanges	311	2
Jabreilles les Bordes	258	2
total	11634	28

Avant

7 communes
↳ 28 élus



Après

24 communes
↳ 45 élus

COMMUNE	Population municipale	Nombre de siège
Ambazac	5617	9
Saint-Priest Taurion	2853	5
Bessines sur Gartempe	2830	4
Compreignac	1784	3
Saint-Jouvent	1651	2
Nieul	1640	2
Nantiat	1570	2
Razès	1189	2
Saint-Sylvestre	914	1
Saint-Laurent les Églises	863	1
Saint-Sulpice Laurière	857	1
La Jonchère Saint-Maurice	818	1
Chamboret	774	1
Bersac sur Rivalier	605	1
Laurière	570	1
Fromental	535	1
Thouron	516	1
Folles	497	1
Vaulry	403	1
Saint-Léger la Montagne	332	1
Les Billanges	311	1
Jabreilles les Bordes	258	1
Le Buis	194	1
Breuillaufa	144	1
total	27725	45

Cette fusion va entraîner une harmonisation des compétences obligatoires (aménagement de l'espace et développement économique) et facultatives ou optionnelles, ainsi qu'un changement de fiscalité pour les communes de MAVAT et de Porte d'Occitanie. Elles devront passer de la fiscalité additionnelle (perception directe des taxes) au régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). AGD fonctionne actuellement avec ce régime, toutes les taxes professionnelles sont versées à la communauté de communes

et les communes reçoivent une attribution de compensation équivalente à ce qu'elles auraient perçu en fiscalité additionnelle.

La création de cette nouvelle entité pose des questions de gouvernance, d'harmonisation des compétences, de ressources humaines, ...

Un cabinet conseil va aider les 3 intercommunalités dans le projet de fusion, du fait des aspects juridiques et financiers complexes.

Une réunion publique a eu lieu le 25 Avril 2016 à Ambazac, d'autres seront programmées dans des communes différentes pour vous informer ; n'hésitez pas à vous y rendre.

VILLAGE ÉTOILÉ

L'arrêt de l'éclairage public de minuit à 5h du matin a permis de réduire la consommation électrique mais aussi la pollution lumineuse.

L'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) vient de nous décerner une étoile dans le cadre du concours « Villes et villages étoilés 2015 ».

Dans notre nouvelle région Aquitaine Limousin-Poitou-Charentes seulement 80 communes ont le label « Villes et villages étoilés ». Il récompense les efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit, d'une attention à l'environnement nocturne et à la réduction de la pollution lumineuse.

Nous allons continuer nos efforts en remplaçant les anciennes lampes énergivores par des ampoules à basse consommation.

Un diplôme sera remis prochainement et cette distinction sera visible sur les panneaux d'entrée de notre village.



SITE INTERNET

Le site internet de la commune est en ligne depuis le mois de Janvier. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : saintlaurentleseglises.fr

Cet outil de communication a pour objectif d'informer les habitants mais également de promouvoir notre commune. Vous pouvez rapidement consulter un grand nombre d'informations:

- Les taux d'impositions et les tarifs communaux
- Les informations liées aux enfants : école (menus de la cantine, ...) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (programmes, tarifs, ...)
- Les bulletins municipaux
- Des galeries photos
- Les entreprises et associations
- ...



Nous travaillons régulièrement sur l'actualisation des informations contenues sur le site et nous vous invitons à le consulter sans modération.

ANIMATIONS SUR LA COMMUNE

✓ Comité des fêtes

Le comité des fêtes a organisé depuis le début de cette année 2016 son traditionnel concours de belote qui a rassemblé le 12 mars, dans la salle du temps libre, pas moins de 20 équipes motivées dans une ambiance bon enfant. Le loto de printemps, du 9 avril, a connu un succès grandissant avec une salle bien remplie.

Cette année les prochaines dates sont :

- La randonnée VTT et pédestre le 5 juin (Départ salle du temps libre à 8 heures)
- Le vide grenier le 3 juillet
- La fête annuelle des 6 et 7 août (concours de pétanque, soirée entrecôte, animations, vide grenier, montgolfière captive, exposition avicole (club d'aviculture), feu d'artifice (offert par la municipalité) et bal populaire
- Repas le 1er Octobre
- Marché de Noël nocturne le 9 Décembre



✓ **Endurance motos et quads comptant pour le Championnat de ligue du Limousin**

Cette manifestation aura lieu le Samedi 9 Juillet, site du Chambon. Plus d'info auprès de l'AM Ambazac (Amicale Motoclyste d'Ambazac).



✓ **Vente de fleurs**

Le 8 mai 2016 organisée par l'association Les Enfants D'Abord au profit de l'école.



✓ **Concert de guitare classique**

Récital de guitares avec Yann Raix, le 03 Août 2016, à l'Eglise (entrée gratuite).



✓ **Exposition avicole**

22 et 23 Octobre 2016, exposition d'aviculture organisée par le Syndicat Limousin Avicole et Apicole (SLAA).



✓ **SLAS – Saint Laurent Athlétique Sport**

Le club de Football vous propose le Dimanche 29 Mai un vide grenier en plein air ou couvert ainsi que le Samedi 29 Octobre, un vide grenier couvert (Halle).



Les manifestations citées ci-dessus sont celles qui ont été portés à notre connaissance à ce jour.

INFORMATION POUR L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année précédant le scrutin, au plus tard le 31 décembre.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pourrez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Par exemple, **pour pouvoir voter en 2017, il faudra avoir fait la démarche avant le 31 DECEMBRE 2016.**

A 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

Où s'inscrire ?

- ✓ A la mairie de votre domicile
- ✓ A la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- ✓ A la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Qui peut être électeur ?

- ✓ Avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
- ✓ Être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut **s'inscrire sur les listes complémentaires** mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- ✓ Jouir de ses droits civils et politiques.

Quels documents justificatifs ?

Lors de l'inscription, vous devrez présenter un justificatif d'identité : passeport ou CNI et un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture EDF, quittance de loyer ou avis d'imposition taxe habitation.

Cas particuliers: inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- ✓ Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection
- ✓ Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier
- ✓ Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier
- ✓ Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier
- ✓ Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Nous vous rappelons l'importance de cette inscription. Le vote n'est pas obligatoire en France, mais le fait de s'abstenir en modifie toujours les résultats.

DIVAGATION D'ANIMAUX



Nous vous rappelons les termes du Code Rural concernant la tenue des animaux domestiques, qu'ils soient d'élevage ou de compagnie :

« Art. L. 211-19-1. - Il est interdit **de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité** ».

« Art. L. 211-23. - Est considéré comme **en état de divagation** tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m. **Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse** ».

Est considéré comme **en état de divagation** tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Règles particulières aux bovins, ovins, caprins et équins :

« Art. L 214-18- Il est interdit de détenir des animaux en plein air lorsqu'il n'y a pas d'abris leur permettant de se protéger du froid ou du chaud et lorsqu'il n'y a pas de clôtures naturelles ou artificielles permettant d'éviter leur divagation susceptible de leur faire courir un accident (animaux sur la route ou sur la voie ferrée) ».

En 2014, la SNCF dénombrait, en Limousin, 62 cas de divagations d'animaux d'élevage, 190 retards de trains soit 83 h de retard cumulé sans compter les dommages aux personnes et aux biens.



Vous trouverez l'intégralité de la législation et de la réglementation assorties des amendes encourues sur le Code Rural et de la Pêche Maritime, articles 211-11 à 211-26 et articles 214-1 à 214-25.



LES ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA COMMUNE

	Activité	Adresse	Contact
AGREGAT CONSEIL HERMENT Patrick	Ingénierie, études techniques	Route du Chambon Le Chambon	06 37 25 91 44
ANGIE COIF ROUVELAUD Angélique	Coiffure Femme Homme et Enfant	8 rue de l'Eglise Le Bourg	05 55 42 46 53
BATI MIKA	Maçonnerie Rénovation ou neuf	3 rue du Meunier Bussin	05 55 42 56 17 06 31 50 83 46
BROUSSAIL Xavier	Exploitation forestière-bois de chauffage	8 route de la Fosse aux Boeufs La Fosse aux Bœufs	06 24 38 33 07
CAMPING "AU PONT DU DOGNON" GAILLARD Fabien	Centre touristique : Camping	22 route du Pont du Dognon Le Reisseix	06 75 73 25 30 05 55 56 57 25 www.campingpontdudognon.jimd o.com
CONFORT ET SERVICE 87 TROLIO Mathieu	Electricité, Plomberie, Chauffage	3 route de la Jonchère Le Bourg	06 86 41 20 19
COTE MUR LACHENY Jérôme	Travaux de ravalement	11 route des Brutines Noueix	05 55 56 53 37 06 32 13 86 57
COURIVAUD Jean Paul	Petits travaux de la maison et du jardin	3 rue de la Dentellière Le Mas	05 55 56 56 08
CLOWN BIGOUDI BENOIT Isabelle	Votre clown pour vos manifestations et fêtes	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 87 58 87 10 bigoudi@bigoudi.fr
DIJOUX Jean Marie	Peinture-Revêtement	6 rue des Iris Auziat	05 55 56 52 84 06 25 59 02 46
ESAT-EA Domaine de la Fontaine	Hôtel - Restaurant Espace vert – Blanchisserie – Nettoyage de locaux - Repassage	24 route du Pont du Dognon 6 route de Lascaux - Le Bourg	05 55 56 56 11 05 55 56 58 92 esat0356@orange.fr
ECUREUIL ELAG SULPIS François	Elagage et abattage	4 rue des Tilleuls Traspont	06 64 82 58 14 05 55 04 10 82 sulpis.francois87@hotmail.fr
FAUCHERE Patrick	Apiculteur Vente de miel	15 route de la Jonchère Le Grand Bouillon	05 55 56 36 87 patrick.fauchere@wanadoo.fr
GAUTHIER Patrick	Plomberie Chauffagiste	2 impasse du Puisatier La Forêt	05 55 36 60 46
GUERY Roselyne	Infirmière	5 rue des Pinsons Lascaux	05 55 56 35 48
GUILLEMOT Yves	Peinture	27 route de la Palisse La Palisse	05 55 56 84 49 06 29 76 07 16
GUYENNE Roseline	Fabrication de chaises ou de fauteuils	11 rue des Fauvettes Le Chambon	06 50 88 87 44
KULUNKIAN Charlène Château de Walmath	Location de chambres et Salles de réunion ou mariage	37 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27 www.chateau-de- walmath.abcsalles.com
La Vieille Branche	Elagage et abattage	15 rue des Tilleuls Traspont	05 55 39 88 23 06 15 57 07 69
Les Vergers de St Laurent PINTO Gérard	Arboriculture et Producteur de fruits	8 route du Pont du Dognon Le Bourg	05 55 56 55 66
LJL HEILI Laurent	Peintures décoration intérieure	6 route de la Jonchère Le Bourg	09 65 11 21 15 sarl.ljl@orange.fr

Lilas CREASIR LEGRAND LILAS	Réparation de jouets et articles similaires, retouches textiles... Personnalisation d'objets déco!	6 rue des Tilleuls Trasport	06 10 41 46 64 www.lilascreasir.com.sitew.com
LORIENT Aurélien	Travaux de charpente	20 route de Bussin Bussin	06 88 79 19 31
LOUGABAT Maçon Lourenço Gabriel	Tous Travaux Neuf et Rénovations	3 route de Noueix Noueix	05 55 36 05 72 06 17 57 42 04 www.maconnerielougabat-87.com
MARTINEZ Lucien	Objet Bois	13 route de Bussin Bussin	05 55 39 80 05
MASSELIN Stéphane	Plomberie Sanitaire	1 rue des Bergeronnettes Le Bourg	07 89 77 66 11
NIKO Cuisines et bains	Vente et pose de cuisines et salles de bain Électricité, plomberie, carrelage, placoplâtre...	18 route de Trasport Les Landes	06 33 14 36 50 nicolas.komorski@orange.fr fax 05 55 63 60 34
POIRIER Vincent	Paysagiste	1 impasse de la Mordorée Le Bourg	05 55 56 58 11
REPAR STORE BEHEREC Loïc	Vente stores et réparation sur site	26 route de Trasport Trasport	05 55 38 20 71 06 88 39 15 13 www.reparstores.com loic.beherrec@reparstores.com
RIBIERE Philippe	Peinture-Revêtement	4 route des Bourneix Chavanat	05 55 39 88 85
SARL MARGOT Claude&Fils	Plâtrerie	2 route d'Auziat Auziat	05 55 56 55 39
SILVAIN Franck	Multi services Habitat	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 25 71 06 56 bellebibie@hotmail.com
VILEY Jérôme	Dépannages Plomberie	6 rue des coquelicots Auziat	06 71 94 66 17 jerome.viley@laposte.net



Bar Tabac / Le Vistrat



Restaurant, bar, épicerie /
Haut et Bas du Bourg



LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

	Président(e)	Adresse	Contact
ACCA Société de Chasse	M. GONCALVES Patrick	1 route des Bourneix Chavanat	05 55 56 97 38
ARAI Association Rurale pour Adultes Inadaptés	M. VINCENT Michel	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92 05 55 39 83 20
Club Gym Zen et Tonique	Mme COLLIN Sylvette	11 rue de l'Eglise Le Bourg	05 55 56 32 35
Club des Anciens	M. GAUTRET Bernard	1 rue des Myosotis Auziat	05 55 39 88 63
Comité des Fêtes	M. NABOULET Fabrice	7 route de la Forêt La Palisse	09 50 10 67 07 06 29 41 66 01
Sportons Nous Bien	M. CHANOURDIE Luc	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92
Les Enfants d'Abord	M. LECARDEUR Christophe	2 rue du Chaudronnier Les Champs	05 55 56 52 66
SLAS – Saint Laurent Athlétique Sport Football	M. DECONDE Johnny	6 rue des Châtaigniers Traspont	05 55 56 25 21
Saint Laurent Tai Chi Chuan	Mme BATAILLE Martine	12 route de Bussin Le Bussin	05 55 56 58 29 06 79 59 22 05
Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux	M. BOULERT Bruno	Bersac sur Rivalier	05 55 71 44 05 06 79 80 23 23
APAJH Lascaux	M. FOUSSETTE	8 route de Lascaux Lascaux	05 55 56 56 01
La Louve	Mme PINARDON Joëlle	1 rue des Merisiers Noueix	05 55 37 15 46 06 13 09 88 74



1 er Avril 2016 : La Culture au Grand Jour / Blossom Day



Jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands,

CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anifa, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Aout 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation.

Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : Elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Mateo, Colombien de 15 ans, aime le sport et la musique. Il rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

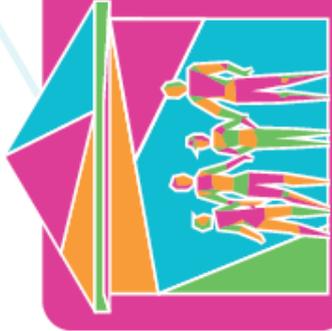
Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.
« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux
Isabelle Serafin - Le lieu-dit Faucherias - 24380 Creyssensac et Pissot
05.53.35.43.12 / 06.77.13.24.57
serafinisabelle@orange.fr
Bureau Coordinateur : 02.99.20.06.14 ou 02.99.46.10.32

La protection judiciaire de la jeunesse recherche des familles d'accueil

pour accueillir au quotidien des mineurs et jeunes majeurs, filles et garçons, au titre de l'enfance délinquante.



Vous bénéficierez dans ce cadre d'un accompagnement des agents de la protection judiciaire de la jeunesse et vous pourrez notamment vous appuyer sur une permanence éducative tous les jours de l'année, 24h/24h.

Vos principales missions seront :

- d'accueillir ces jeunes en difficultés pour leur offrir un cadre de vie familial sécurisant, protecteur et structurant pour un temps déterminé par une décision judiciaire.
- de collaborer avec une équipe pluridisciplinaire de la protection judiciaire de la jeunesse.

Quel que soit votre lieu d'habitation, votre âge, votre configuration familiale, votre situation professionnelle, vos possibilités d'accueil (semaine, vacances scolaires, week-end), vous souhaitez avant tout vous investir dans une démarche citoyenne.

Vous devrez faire preuve de qualités relationnelles, d'écoute, d'autorité, de fermeté, de patience, de bon sens, d'humilité, de curiosité pour réussir à tisser des liens de confiance avec des jeunes aux situations complexes très souvent en opposition avec le monde des adultes.

Vous serez indemnisé à hauteur de 36€ par jour maximum.

Comment devenir famille d'accueil à la PJJ ?

Vous pouvez contacter la Direction de l'Établissement de Placement Éducatif de Limoges :

EPEI de Limoges
130, avenue Ernest Ruben - 87000 Limoges
Tel : 05 55 77 04 89 - Fax : 05 55 33 51 16
uehc-limoges@justice.fr

Rachel PIETERAERENTS
Directrice de service

Informations

Pratiques

ETAT CIVIL 2015

NAISSANCES

LAGEON Louisy, Ambre le 5 mai
ACHARD Antoine, Alban le 11 juin
DUCHE Camille le 12 août
CARLIER Aiden, James le 13 octobre

MARIAGES (célébrés sur la commune)

QUIRIN Annick, Marlène, Georgette et
GAUCHOUX Brice, Francis le 9 mai

DECES

PRABONNAUD Jean, François le 12 août



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Samedi
8h30 à 12h00

L'agence postale communale

L'agence postale communale est à votre disposition à la mairie pour l'envoi de courriers et colis, affranchissements et opérations bancaires classiques sur vos comptes postaux.

Ouverture tous les matins de 8h30 à 11h45.

Accueil des nouveaux habitants

Le 19 mars dernier, ils ont été conviés à partager un pot d'accueil.

Les nouveaux arrivants sont invités à retirer en Mairie un dossier « Nouvel habitant ». Y sont regroupés des informations sur notre commune, des imprimés d'inscription sur les listes électorales ou encore les formalités à accomplir (relevé de compteur d'eau, ...).

Permanence des élus

Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h, le Maire ainsi que les Adjointes tiennent une permanence en mairie. C'est l'occasion, pour chacun d'entre vous, de venir librement à notre rencontre, avec ou sans rendez vous.

Astreintes

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le Maire et les Adjointes se sont répartis des semaines d'astreintes.

En cas d'urgence, il vous faut donc appeler directement les numéros habituels :

Gendarmerie : 17 / Pompier : 18 / SAMU : 15

N° Urgence Européen Unique : 112

Ils feront le relais auprès des élus d'astreinte.

	MAIRE	ADJOINT 1	ADJOINT 2	ADJOINT 3	ADJOINT 4
SEMAINES PAIRES	✓		✓		✓
SEMAINES IMPAIRES	✓	✓		✓	

Semaine d'astreinte : Du lundi soir au lundi matin de la semaine suivante

Maire : Gérard ROUMILHAC
Adjoint 1 : Claudine ROUX
Adjoint 2 : Frédéric STOEBNER
Adjoint 3 : Stéphane TALABOT
Adjoint 4 : Jacqueline CHAPUT



Commémoration 19 Mars 2016



Commémoration 11 Novembre 2015



Inauguration de l'exposition "Saint-Laurent les Églises... d'autrefois"
Et remise de la médaille de citoyen d'honneur de la commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises à M. Jacques Villégier, le 31 Juillet 2015.



Vœux du Maire le 22 Janvier 2016



Repas des aînés le 20 Décembre 2015

